

Délibération n°2023_07_24_9

Objet : Convention de passage - Parcelle cadastrée AO651 - Chemin du Pont de la Gaze - Montpellier Méditerranée Métropole - Autorisation de signature

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 24 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre juillet, le Conseil municipal de la commune de Pérols (Hérault), régulièrement convoqué le mardi 18 juillet 2023, s'est réuni à 19h01, au lieu ordinaire des séances, salle YVES ABRIC, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RICO.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres représentés : 5

Secrétaire de séance : Patricia NIVESSE

Présents :

Jean-Pierre RICO - Mario MARCOU - Jocelyne TAVERNE - Jean-Marc MALEK - Xavier MIRAULT - Olivier BOUDET - Françoise BERTOUY - Patricia NIVESSE - Brigitte RODRIGUEZ - Colette MORETEAU - Maryline BENEDETTI - Michel LITTON - Jean-Marc LEÏENDECKERS - Francine BOYER - Laurie BELTRA - Karine BREITHEL - Muriel POUJOL - Caroline SAROCHAR

Absents représentés :

Pascale MARCHAL pouvoir à Laurie BELTRA - Fabrice IRANZO pouvoir à Maryline BENEDETTI - Benoît DELTOUR pouvoir à Jean-Pierre RICO - Romain CASAS-MATEU pouvoir à Xavier MIRAULT - Cathy PROST pouvoir à Caroline SAROCHAR

Absents :

Quentin BOINET - Philippe CATTIN-VIDAL - Laurent CHAMARD-BOIS - Patrick PASQUIER - Laurent TATON - Bernadette CONTE-ARRANZ

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Monsieur Jean-Pierre RICO, Maire, rapporte:

Montpellier Méditerranée Métropole assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux nécessaires à l'opération d'enfouissement et de déplacement des réseaux électriques.

Ces travaux concernent :

- Les travaux de terrassement nécessaires à l'enfouissement des réseaux (génie civil) sur le domaine public qui comprennent la réalisation et le remblaiement des tranchées ainsi que les revêtements provisoires et définitifs.
- La pose des coffrets réseau et câbles Basse Tension souterrains avec la reprise des comptages des branchements y compris en propriété privée des riverains.
- La dépose des branchements et des conducteurs aériens.

A cet effet, il est nécessaire de signer une convention qui a pour objet de définir les principaux droits et obligations des parties, quant à la réalisation des travaux de dissimulation et de déplacement des réseaux de distribution publique d'électricité du distributeur dans le cadre des travaux d'aménagement du chemin du Pont de la Gaze. Elle définit une logique de réaménagement du domaine public et privé le long de ce chemin.

La présente convention est conclue pour la durée des ouvrages.

Sur la base de ces éléments et du projet de convention de passage joint en annexe, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention de passage entre Montpellier Méditerranée Métropole et la commune de Pérols, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- Autoriser monsieur le Maire à signer la convention ou tout autre document lié à cette affaire.

Après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote à main levée, le Conseil municipal adopte la présente délibération à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 23

Contre : 0

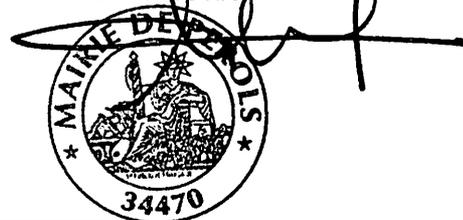
Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Fait à Pérols, le 25 juillet 2023

Le Maire

Jean-Pierre RICO



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou notification.